

Questions/réponses

Qui pilote le programme ?

La stratégie du programme leader est définie et mise en œuvre par le Groupe d'Action Locale du Pays Vichy-Auvergne. Le GAL est constitué d'un Comité de programmation qui est composé pour moitié d'élus et moitié de socio-professionnels (organe décisionnel) et d'une équipe technique (cellule d'animation).

Qui peut en bénéficier ?

Le programme Leader s'adresse aux collectivités, établissements publics, associations, entreprises.

Quels critères ?

Tous les projets pour être éligibles au programme doivent répondre à plusieurs critères

- Articulation avec les stratégies pays, départementales et régionales
- Démarche collective et mutualisation des moyens autour du projet
- Innovation et transférabilité
- Impact économique
- Développement durable

Qui sélectionne les projets ?

Le comité de programmation du GAL, composé d'élus et de représentants de la société civile (publics et privés), sélectionne les projets.

Quelle démarche à suivre ?

Le porteur de projet doit dans un premier temps s'adresser à l'équipe technique du GAL pour convenir d'un rendez-vous.

A la suite, un dossier complet devra être rempli : demande d'aide, note de présentation et formulaire Leader.

Quand ?

La demande doit être déposée auprès du GAL **avant le démarrage du projet.**

Tout engagement de dépenses (ex : devis, bon de commande etc.) signé avant le dépôt d'une demande, rend inéligible l'ensemble du projet.

Contact :
M. Florentin Georgescu
ATRIUM
Association Pays Vichy-Auvergne
37 Avenue de Gramont
03200 VICHY

Téléphone : 04 70 96 57 24
Courriel : f.georgescu@pays-vichy-auvergne



Association Pays Vichy-Auvergne

Programme Leader 2014-2020

**Financez vos projets sur
le Pays Vichy-Auvergne**

avec **Leader**



AUVERGNE - Rhône-Alpes

Rural-Urbain, un duo gagnant pour un développement innovant et partagé

Fiche Action 1 : Renforcer les liens Villes-Campagne

L'objectif général est de **Renforcer le lien ville-campagne** caractéristique de notre territoire à travers trois thématiques :

- **Circuits courts qualitatifs :**

Actions d'animation, de sensibilisation, communication, promotion dans le domaine des circuits courts; des marchés de plein air ; d'animation de filières ou micro-filières en productions agricoles et agro-alimentaires. Actions de Formation à la réglementation sur les marchés publics et groupements d'achats

- **Transition énergétique et développement durable :**

Actions de communication, sensibilisation, d'information, d'études—diagnostics sur les énergies renouvelables et sur les solutions en termes d'économie d'énergie; Réalisation de diagnostics énergétiques, Recyclerie/ressourcerie : réalisation d'études préalables, aménagements et acquisition équipements...

- **Mobilité :**

Animation, sensibilisation, communication, promotion, études et diagnostics visant à développer les projets de mobilité . Aide à l'acquisition et création d'équipements innovants et/ou solidaires dans le domaine de la mobilité

Fiche Action 2 : Pour une offre de services élargie au niveau du Pays

- **Créer et développer des lieux d'accès aux « services de base » :** Etudes de faisabilité, d'opportunité, des besoins, états des lieux préalables à la création et au développement de services
- **Actions d'information et de promotion** sur les services auprès de la population ex : plateforme internet rassemblant l'offre des services sur le Pays, applications mobiles
- **Appui au démarrage de services :** animation et de mise en place d'équipements nécessaires à la création, à l'extension d'un service ou permettant d'améliorer la qualité et les conditions d'organisation et de prestation

Fiche Action 3 : Valoriser les ressources et milieux naturels

- **Mise en réseau des espaces naturels** à enjeux en vue de développer des actions de sensibilisation, de communication, d'animation et de mise en valeur
- **Actions de d'éducation, de formation** et d'information de la population à l'environnement, aux espaces naturels, à la gestion durable des ressources naturelles et à l'écocitoyenneté
- **Opérations d'aménagement et de valorisation des espaces et ressources naturelles pour sensibiliser/accueillir le public** (par exemple : création de sentiers de découverte autour des milieux naturels)

Fiche Action 4 : Une identité spécifique à préserver et valoriser

- **Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique :**

Réalisation d'inventaires du patrimoine bâti, d'états des lieux généraux du patrimoine, de collectage d'éléments du patrimoine immatériel et études

Création d'ateliers, de visites-découvertes, d'expositions, organisation d'événements afin d'initier la population et notamment le jeune public au patrimoine et à l'architecture

Formations pour les chargés de mission Patrimoine, guides et médiateurs du patrimoine

Opérations de restauration de sites patrimoniaux et vernaculaires valorisées touristiquement et présentant un intérêt patrimonial.

- **Politique Culturelle :**

Opérations d'animation de la démarche culturelle et patrimoniale à l'échelle de plusieurs EPCI

Actions de **mutualisation des moyens** et des compétences entre acteurs culturels ex : achats groupés, communication, formation

Réalisation d'inventaires des lieux de diffusion culturelle ex : scènes de théâtre, de musique, des médiathèques

Fiche Action 5 : Accompagnement au développement de l'économie de proximité

- **Opérations collectives d'animation et d'investissement** visant à la mise en réseau des acteurs ex : opérations portées par une association de commerçants, par les consulaires...

Opérations de marketing afin de valoriser les savoirs faire du Pays – par exemple : salons, foires, campagne de communication

Opérations collectives de développement de nouvelles activités et pratiques innovantes – ex : TIC, tiers lieux

Opérations collectives visant à renforcer des compétences – ex : mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle et Territoriale des compétences (GTEC) pour anticiper le renouvellement de leurs savoirs faire

- **Opérations sur les pôles d'équilibres :**

Réalisation d'études préalables, ex : aménagements urbains liés à la fonction commerciale, positionnement commercial ; **Soutien au développement-adaptation des entreprises commerciales artisanales** et de services – ex : actions d'animation et de conseil, aide à l'acquisition de matériel

- **Au sein des TPE et PME :**

Réalisation de diagnostics individuels ; Actions d'aménagements intérieurs et extérieurs et d'équipement visant à la modernisation et au développement d'activités

Fiche Action 6 : Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjours de qualité

- **Animation visant à mutualiser les connaissances et les moyens, à mettre en réseau et à professionnaliser via des formations les acteurs touristiques** (par exemple élus, techniciens et professionnels du tourisme)

- **Création de produits touristiques :**

Offre touristique mise sur le marché permettant une combinaison de prestations et de services (hébergement, restauration, animation, transport, innovants et performants), dans les domaines du e-tourisme, du tourisme durable, l'économie liée au sport, du tourisme accessible

- **Opérations de promotion et de communication notamment par l'utilisation du numérique :**

ex : développement d'applications, événements, visites découvertes, campagnes médias, créations supports vidéos, développement de stratégies réseaux sociaux

- **Valorisation et développement des équipements liés aux priorités stratégiques ciblées :** l'économie liée au sport, au bien-être, aux activités de pleine nature (notamment Station de Pleine nature), le tourisme accessible et durable, l'e-tourisme